

Conseil Municipal du	18 juin 2018	à	18h00
N°ordre	41	Titre	Opération 1562 "Arènes romaines" - Demande de subvention pour l'année 2018 à l'Etat en vue de la poursuite de l'Etude archéologique des vestiges de l'amphithéâtre romain de Poitiers.
N° identifiant	2018-0143		
Rapporteur(s)	M. Jean-Marie COMPTE		
Date de la convocation	29/05/2018		
Président de séance	M. Alain CLAEYS	PJ.	
Secrétaire(s) de séance	Mme Clotilde BALLON et M. François BLANCHARD		
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	46	M. Alain CLAEYS - Maire M. François BLANCHARD - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Régine FAGET-LAPRIE - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Christian PETIT - Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIERE - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Patricia PERSICO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Aurélien TRICOT Adjoints Mme Martine APERCE - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Clotilde BALLON - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Nicole BORDES - Mme Coralie BREUILLE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Michèle HENRI - Mme Aïcha HOUSSEIN - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - M. Laurent LUCAUD - Mme Francette MORCEAU - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Jean-Baptiste RICCO - M. Edouard ROBLOT - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN - M. El Mustapha BELGSIR - Mme Christine BURGERES - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Anne GERARD - Mme Diane GUERINEAU - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - M. Sylvain POTIER-LEROUX - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Eliane ROUSSEAU Conseillers municipaux	
Absents	4	M. Frédéric BOUCHAREB - Mme Manon LABAYE - M. Jean-José MASSOL - M. Philippe PALISSE Conseillers municipaux	
Mandats	3	Mandants M. Jules AIME Mme Michèle FAURY-CHARTIER M. Patrick CORONAS	Mandataires Mme Nicole BORDES Mme Francette MORCEAU Mme Coralie BREUILLE
Observations	L'ordre de passage des délibérations est : de la 1 à 10, de la 12 à 16, de la 50 à 51, de la 69 à 72, la 76, la 17, de la 19 à 49, la 52, de la 54 à 59, de la 74 à 75, la 77, la 53, de la 60 à 67 et la 73. La 11, 18 et 68 sont retirées. 714 Sortie de Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX. Retour de M. Christian PETIT.		

Projet de délibération étudié par:	2- Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Culture-Patrimoine Direction Coordination Culture - Patrimoine
------------------	--

L'amphithéâtre romain de Poitiers figure parmi les plus grands édifices de spectacle de la Gaule romaine. Malgré les destructions successives, il subsiste d'imposants vestiges disséminés dans ce quartier situé à quelques pas au sud de l'Hôtel de Ville. La rue Bourcani en conserve les dernières traces visibles par le public. Ces vestiges font actuellement l'objet d'un projet de sauvegarde et de valorisation destiné à offrir les clés de compréhension de ce monument des jeux.

Au préalable, une étude archéologique et architecturale a été conduite en 2016-2017 et a concerné l'ensemble des élévations de ce secteur et ses abords. Les résultats de cette recherche s'inscrivent dans la perspective d'une étude à plus grande échelle de l'amphithéâtre, en vue de compléter l'approche architecturale de l'édifice et d'en préciser la chronologie.

Les résultats de ces premières investigations illustrent des similitudes entre l'amphithéâtre de Poitiers et les édifices des capitales de cités voisines (Saintes, Périgueux, Agen et Bordeaux) au sein de la province romaine d'Aquitaine. Parmi cette série d'édifices aquitains, il a été possible de mettre en évidence la parenté des amphithéâtres de Bordeaux et de Poitiers. De conception similaire, le monument des jeux de Poitiers se démarque néanmoins de celui de l'antique *Burdigala* (Bordeaux) en raison de sa *cavea* (espace recevant les gradins) qui s'avère surdimensionnée au regard des proportions de l'arène qui, dans ces deux édifices antiques, présentent un plan et des dimensions comparables. Ces deux amphithéâtres illustrent par ailleurs la même évolution du système de circulation interne par rapport aux édifices de Saintes et de Périgueux.

Aujourd'hui, il est nécessaire de développer les problématiques architecturales et chronologiques concernant l'amphithéâtre de Poitiers, afin de définir sa place et son rôle dans l'évolution des amphithéâtres de l'Aquitaine romaine, notamment. Aussi, ces questionnements, portant sur d'éventuelles transformations architecturales et sur la datation de l'amphithéâtre de Poitiers, motivent une seconde phase d'étude des vestiges du monument à l'échelle du quartier.

Parmi les hypothèses avancées, celle d'un agrandissement de l'amphithéâtre de Poitiers permettant d'augmenter sa capacité d'accueil par la construction d'une structure périphérique nécessite d'être étayée par un examen complémentaire des vestiges conservés.

Par ailleurs, l'hypothèse d'une filiation de l'amphithéâtre de Bordeaux et de l'amphithéâtre de Poitiers pose inéluctablement la question de la datation de ces deux édifices et en l'occurrence de l'antériorité de l'une ou l'autre de ces deux constructions monumentales.

Aussi, il est envisagé de préciser les données chronologiques concernant la construction de l'amphithéâtre de Poitiers par la réalisation d'une campagne de datations en laboratoire (datations radiocarbone et datation des mortiers par OSL).

A l'issue des prospections conduites dans le quartier, il est par ailleurs prévu de confier à un prestataire, la réalisation d'une nouvelle campagne de relevés numériques (lasergrammétrie et photogrammétrie) en vue de compléter les données concernant le plan et l'architecture de l'édifice. Le recours à des supports numériques facilitera par ailleurs l'analyse archéologique du bâti antique.

Il est prévu d'engager les premières investigations dans le courant du deuxième trimestre 2018 pour une livraison des résultats à la fin de cette même année.

Afin de financer cette étude, dont le budget prévisionnel s'élève à 28 200 €, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :

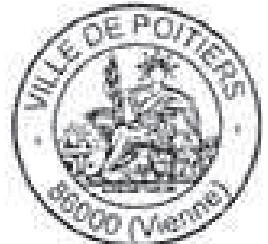
- solliciter auprès de l'Etat (DRAC Nouvelle-Aquitaine), une subvention d'un montant de 16 400 € en vue du financement des prestations de relevés numériques ;
- à signer tous documents relatifs à l'obtention et l'exécution des subventions.

Les dépenses seront imputées à l'article 2138, programme – opération 1562 "Arènes romaines", sous-fonction 30, service 5100.

Les recettes seront encaissées à l'article 1321, sous-fonction 30, service 5100.

POUR	48	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	1	Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX
RESULTAT DU VOTE		Adopte

Pour le Maire,



Affichée le	25 juin 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	26 juin 2018
Identifiant de télétransmission	086-218601946-20180618-Imc185920-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions